

Mentions légales:

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et de l'ONU Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet IMAP-MPA mis en œuvre par la Convention PNUE/PAM-Barcelone avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du SPA/RAC et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Copyright:

Tous les droits de propriété du texte et du contenu de la présente publication appartiennent au SPA/RAC. Ce texte et du contenu ne peuvent être reproduits, en tout ou en partie, et sous une forme quelconque, sans l'autorisation préalable du SPA/RAC, sauf dans le cas d'une utilisation à des fins scientifiques, éducatives et non lucratives, et à condition de faire mention de la source.

© 2023 - United Nations Environment Programme
Mediterranean Action Plan
Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisia
car-asp@spa-rac.org

En charge de l'étude au SPA/RAC

M. Atef LIMAM, Chargé du projet IMAP/MPA
M. Wassim GAIDI, Consultant-Assistant au Projet IMAP-MPA

En charge de l'étude à l'Agence Nationale des Eaux et Forêts

M. Zouhair Amhaouch
M. Mohamed Jabran

Avec la contribution de :

M. Hocein Bazairi, Consultant Coordonnateur des activités au Maroc du projet IMAP-MPA au Maroc

Consultants en charge de l'étude

M. Mohamed Naji (Chef de file)
M. Ali Aghnaj
M. Mohamed Ribí

Pour des fins bibliographiques, cette publication peut être citée comme suit :

SPA/RAC–ONU Environnement/PAM (2023). Programme d'intégration et de développement socio-économique au niveau de la future aire marine et côtière protégée de Jbel Moussa au Maroc. Par Mohamed Naji, Ali Aghnaj et Mohamed Ribí. Ed. SPA/RAC, Projet IMAP/MPA : 27 pages + Annexe.

Cover photos credit:

© Mohamed Naji



Ce document a été édité dans le cadre du projet IMAP-MPA financé par l'Union européenne.

Pour plus d'informations :
www.spa-rac.org



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention



ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'INTÉGRATION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE AU NIVEAU DE LA FUTURE AIRE MARINE ET CÔTIÈRE PROTÉGÉE DE JBEL MOUSSA AU MAROC



Acronymes

AMCP	Aire Marine Côtière Protégée
ANDA	Agence Nationale de Développement de l'Aquaculture
AP	Aire Protégée
DPM	Département de la Pêche Maritime
GREPOM	Groupe de Recherche pour la Protection des Oiseaux au Maroc
MAD	Dirham Marocain
ONP	Office National des Pêches
PDA	Point de Débarquement Aménagé
PDR	Plan de Développement Régional
RBIM	Réserve de Biosphère Intercontinentale de Méditerranée
SDAUL	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain Littoral
SIBE	Sites d'Intérêts Biologique et Ecologique
SRAL	Schéma Régional d'Aménagement du Littoral
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
TTA	Tanger-Tétouan-Al Hoceima
VDP	Village de Pêcheurs
ZIT	Zones d'intérêt touristique

Table des matières

Introduction	1
1. Rappel des résultats de la phase I 'Bilan – Diagnostic'	2
1.1 Eléments pertinents du diagnostic, concernant les activités socioéconomiques	2
1.2 Parties prenantes dans le développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa	4
1.3 Les orientations stratégiques pour le développement socioéconomique dans l'AMCP de Jbel Moussa	5
2. Analyse et évaluation des propositions antérieures, de développement socioéconomique.....	8
2.1 Programme de réhabilitation du centre de Belyounech.....	8
2.2 Projet PDA de Belyounech	8
2.3 Projet « Valorisation Socio-économique Durable de la Biodiversité Transfrontalière Andalousie-Maroc ».....	9
2.4 Projet « Valorisation de Birdwatching dans l'AP de Jbel Moussa ».....	9
3. Enjeux et axes prioritaires de développement socioéconomique dans l'AMCP Jbel Moussa.....	10
3.1 Enjeux d'un développement économique et social durable dans l'AMCP de Jbel Moussa	10
3.2 Les axes prioritaires d'un développement économique et social durable dans l'AMCP de Jbel Moussa	10
4. Programme de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa.....	12
4.1 Vision de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa	12
4.2 Objectifs de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa.....	12
4.3 Proposition de programme intégré de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa	13
4.4 Modalités de mise en place d'un mécanisme de participation et d'engagement des parties prenantes.....	14
5. Plan d'action 2023 – 2027	16
5.1 Rappel des objectifs stratégiques	16
5.2 Objectifs opérationnels.....	16
5.3 Définition et description des activités.....	17
5.4 Calendrier du plan d'action 2023 – 2027	20
6. Programme de suivi et évaluation du programme d'intégration et de développement socioéconomique de l'AMCP	22
6.1 Introduction	22
6.2 Évaluation environnementale.....	22
6.3 Indicateurs de Suivi et d'évaluation (S&E)	24
Conclusion	27

Liste des tableaux

Tableau 1: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas de la pêche maritime	2
Tableau 2: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas de la valorisation des produits de la pêche maritime	2
Tableau 3: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas du tourisme balnéaire.....	2
Tableau 4: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas de la plongée sous-marine	3
Tableau 5: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas du "whale watching"	3
Tableau 6: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas du Pescatourisme.....	3
Tableau 7: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas du "Bird watching"	3
Tableau 8: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas du tourisme basé sur la nature et la culture ..	4
Tableau 9: Apports/Opportunités des parties prenantes impliquées dans la gestion de l'AMCPde Jbel Moussa	5
Tableau 10: enjeux et objectifs stratégiques	12
Tableau 11: Objectifs opérationnels	16
Tableau 12: Calendrier d'exécution du plan d'action sur la période 2023-2027	20
Tableau 13: Impacts des projets et mesures d'atténuation.....	23
Tableau 14: Indicateurs de suivi évaluation par objectif stratégique	24
Tableau 15: Moyens de mesure et sources de vérification des indicateurs de S&E	25

Introduction

L'objectif de la mission, qui s'est déroulée en deux phases, était d'élaborer un programme d'intégration et de développement socioéconomique durable, qui doit constituer une feuille de route pour l'initiation, l'appui et la promotion de projets et d'activités socioéconomiques, visant le développement socioéconomique durable de la zone, notamment l'exploitation durable des ressources terrestres, marines et côtières, et la valorisation de ces ressources et de celles qui sont offertes, en général, à l'intérieur de l'AMCP.

La première phase de la mission avait consisté en la réalisation d'un diagnostic, dans l'objectif d'établir un état des lieux et de faire une analyse approfondie de la situation de l'exploitation et de la valorisation des ressources naturelles du site. Il était également question d'en dégager les orientations qui devraient structurer et encadrer le développement socio-économique de l'AMCP.

Quant à la deuxième phase, objet du présent rapport, elle a consisté en l'élaboration d'un programme d'intégration et de développement socioéconomique durable de l'AMCP de Jbel Moussa.

Ledit programme a été élaboré et conçu de manière à constituer un document de référence, pour la planification opérationnelle de l'appui et de l'encouragement de projets et d'activités de développement socio-économique, à l'intérieur de l'AMCP de Jbel Moussa.

Après un rappel des résultats du diagnostic réalisé dans la première phase, dans un premier chapitre, le présent rapport consacre un deuxième chapitre à l'analyse et l'évaluation des propositions antérieures de programmes, projets et actions de développement socioéconomique, ayant concerné le SIBE de Jbel Moussa et sa région, durant les dernières années.

Sur la base des résultats du diagnostic et de l'évaluation des propositions antérieures, on a défini, dans le chapitre III, les enjeux, les orientations stratégiques et les axes prioritaires d'un développement économique et social durable de l'AMCP de Jbel Moussa.

Dans un quatrième chapitre, et après avoir défini la vision et les objectifs de développement socioéconomiques de l'AMCP, on a élaboré une proposition de programme intégré de développement socioéconomique de l'AMCP. Dans ce même chapitre, nous avons développé également les modalités de mise en place d'un mécanisme de participation et d'engagement des parties prenantes locales dans la mise en œuvre du programme de développement socioéconomique de l'AMCP. Une attention particulière a été accordée à la promotion du rôle des femmes rurales dans l'économie locale, dans le contexte d'une approche de gestion, de protection et de préservation des ressources naturelles.

Un chapitre à part, a été consacré au développement d'un plan d'action 2023 – 2027 du programme de développement socioéconomique proposé.

Un dernier chapitre a été réservé à la définition d'indicateurs de suivi et évaluation de la mise en œuvre dudit programme.



1. Rappel des résultats de la phase I 'Bilan – Diagnostic'

1.1 Eléments pertinents du diagnostic, concernant les activités socioéconomiques

On rappelle à ce niveau les résultats du diagnostic, qui sont déterminants dans l'élaboration d'un programme d'intégration et de développement socio-économique, qui soit pertinent et adapté.

Les éléments pertinents du diagnostic sont synthétisés, par activité socioéconomique, dans les tableaux 1 à 8.

Tableau 1: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas de la pêche maritime

Atouts et opportunités	Faiblesses et Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une tradition de pêche ancestrale ; - Des ressources diversifiées ; - Des espèces à haute valeur commerciale ; - Un point de débarquement aménagé ; - Le recours à des techniques de pêche à la ligne sélectives et sans impact négatif sur les habitats ; - L'attribution d'un quota pour la pêche du thon rouge ; - Importance de la pêcherie de la dorade ; - Un marché porteur, une demande forte et croissante ; - Projet d'Aire Marine Protégée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des contraintes naturelles handicapantes : force du courant, profondeur... ; - L'exiguïté du territoire de pêche qui est cantonné entre Cap Ceuta et le port de Tanger Med ; - Un effort de pêche excédentaire qui a entraîné une situation de surexploitation, notamment au niveau du stock de dorade rose ; - La persistance des pratiques de pêche illégales (pêche INN) comme la taille marchande non réglementaire et la pêche à l'aide de la senne de plage ; - Le braconnage des espèces protégées (mérrou, corail rouge ...) ; - Les interactions de la pêche avec les espèces en danger, protégées ou menacées (tortues, mammifères, oiseaux marins, ...).

Tableau 2: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas de la valorisation des produits de la pêche maritime

Atouts et opportunités	Faiblesses et Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Main d'œuvre disponible, surtout féminine ; - Demandes locale et touristique importantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de matière première appropriée pour la valorisation ; - Manque d'expérience ; - Fragilité écologique du site de Belyounech et risque de pollution ; - Coût élevé de la matière première.

Tableau 3: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas du tourisme balnéaire

Atouts et opportunités	Faiblesses et Menaces
------------------------	-----------------------



<ul style="list-style-type: none"> - Valeur paysagère des côtes de Jbel Moussa ; - Qualité de l'eau ; - Possibilités de sport nautique ; - Développement urbanistique et infrastructures de l'arrière-pays ; - Amélioration de l'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exiguïté des plages ; - Faible capacité d'accueil ; - Difficultés d'accès ; - Pollution des milieux aquatiques ; - Dégradation des sites naturels.
--	--

Tableau 4: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas de la plongée sous-marine

Atouts et opportunités	Faiblesses et Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité et beauté des paysages sous-marins ; - Présence de gisement important de corail rouge ; - Existence d'une offre de services de plongée ; - Aménagements et amélioration de l'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'organisation des opérateurs de plongée ; - Braconnage des espèces vulnérables (corail rouge, mérou, ...).

Tableau 5: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas du "whale watching"

Atouts et opportunités	Faiblesses et Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Corridor écologique pour la migration des mammifères et des cétacés ; - Soutien des organismes internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'expériences par rapport à une activité nouvelle ; - Contrainte sécuritaire ; - Marché incertain.

Tableau 6: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas du Pescatourisme

Atouts et opportunités	Faiblesses et Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Activité de pêche ancestrale et savoir-faire ; - Beauté du littoral ; - Présence de nombreux sites d'intérêt touristique ; - Etat de la mer plutôt calme durant l'été ; - Forte demande des touristes estivants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'expérience en pescatourisme ; - Manque d'infrastructures d'accostage pour les grandes embarcations ; - Les unités de pêche ne sont pas adaptées pour le pescatourisme en l'état ; - Mobilité restreinte pour des considérations sécuritaires.

Tableau 7: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas du "Bird watching"

Atouts et opportunités	Faiblesses et Menaces
------------------------	-----------------------

<ul style="list-style-type: none"> - Importance de la migration des oiseaux, et des passages spectaculaires d'automne, à Jbel Moussa ; - Présence de parcours d'observation d'oiseaux, identifiés et aménagés, pour l'accueil des touristes ornithologues et birdwatchers ; - Des organisations de la société civile, intéressées et expérimentées, en matière de birdwatching ; - Implication et formation de guides locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cadre de partenariat coordonné, pour le développement du birdwatching, à l'échelle de l'AMCP ; - Risque de développement anarchique de l'activité.
---	--

Tableau 8: Rappel des résultats de l'analyse AFOM - Cas du tourisme basé sur la nature et la culture

Atouts et opportunités	Faiblesses et Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine naturel remarquable ; - Un patrimoine culturel exceptionnel ; - La programmation du classement du site en aire protégée ; - Situation dans le cadre de la RBIM ; - Demande touristique importante ; - Présence d'acteurs intéressés par le développement d'un tourisme de nature à Jbel Moussa. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence, jusque-là, d'une vision pour le développement d'un tourisme durable, basé sur la nature et la culture, sur Jbel Moussa ; - Absence d'un maître d'ouvrage qui serait en mesure de piloter le développement d'un produit touristique « Jbel Moussa » ; - Instabilité de la clientèle qui serait intéressée par le tourisme de nature.

1.2 Parties prenantes dans le développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa

Trois grands groupes d'acteurs, ayant de l'importance pour la mise en gestion intégrée de l'AMCP, avaient été identifiés dans le cadre du plan de gestion de 2019 du SIBE de Jbel Moussa :

- Un premier groupe, où l'on trouve l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF) (Directions Régionale et Provinciale) et le Département des Pêches Maritimes (DPM) (Délégation des pêches maritimes), qui sont les deux acteurs les plus importants pour la gestion du site et qui ont une expertise et une volonté de s'engager dans le processus de mise en gestion intégrée du site élevée.
- Un deuxième groupe, constitué par des parties prenantes importantes pour la gestion du site et qui ont une volonté élevée de s'engager, mais moins d'expertise que celles du premier groupe. Il s'agit essentiellement des autorités locales (province et caïdats), des communes, de la Fondation Mohammed 6 pour la Protection de l'Environnement, l'INRH et les associations et coopératives professionnelles des pêcheurs artisanaux.
- Un troisième groupe, comprenant quelques parties prenantes moins importantes pour la gestion du site et disposant d'une expertise et d'une volonté moyennes.

De ces trois groupes, l'on a identifié les parties prenantes, qui possèdent un intérêt direct, significatif et spécifique dans la gestion des ressources halieutiques et touristiques du site de l'AMCP, et qui sont donc les plus pertinentes pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de développement socioéconomique (Tableau 9).

Tableau 9: Apports/Opportunités des parties prenantes impliquées dans la gestion de l'AMCP de Jbel Moussa

Parties prenantes	Apports/Opportunités
Eaux et Forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en gestion et valorisation du site - Encadrement de l'établissement de partenariats formels pour la mise en œuvre du programme de développement
Pêches Maritimes	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'activité de pêche - Encadrement et accompagnement des pêcheurs
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au développement d'activités de tourisme durable
INRH	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de données pour l'élaboration du programme de développement - Vulgarisation et sensibilisation des pêcheurs sur les bonnes pratiques en matière de l'exploitation et la gestion durable des ressources halieutiques
Autorités locales	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'appui de l'INDH aux initiatives de développement local
Collectivités territoriales (communes)	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique et financier du programme de développement
Groupement, associations et coopératives de pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et encadrement des pêcheurs - Représentation (interlocuteur) des pêcheurs
Fédération Royale de plongée sous-marine	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement des clubs de plongée - Sensibilisation à la protection de l'environnement marin - Promotion de la science citoyenne
Clubs de plongée	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à la protection de l'environnement marin - Promotion de la science citoyenne
Groupements/Associations de guides touristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'élaboration de « produits » touristiques - Sensibilisation des touristes
Organisations de la société civile (Associations locales de développement et de protection de l'environnement...)	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrement et sensibilisation des populations locales - Contribution à l'élaboration de « produits » touristiques

1.3 Les orientations stratégiques pour le développement socioéconomique dans l'AMCP de Jbel Moussa

Orientations stratégiques dictées par le plan de gestion de l'AMCP

Le plan de gestion de l'AMCP, élaboré en 2019, préconise d'adopter des mesures de gestion, qui peuvent être considérées comme des orientations stratégiques fondamentales, par lesquelles il faut commencer, pour la concrétisation de toute vision de développement socioéconomique, au niveau de l'aire protégée. Il s'agit de :

- Mettre en place un dispositif de gouvernance efficace et développer des partenariats stratégiques ;
- Adopter un zonage à l'échelle de l'AMCP, comme mesure de gestion fondamentale, pour imposer des sites aux différents usages ;
- Renforcer le respect de la réglementation en vigueur, liée au statut « Aire Protégée », en matière d'exploitation des ressources naturelles et culturelles du site.

Orientations stratégiques découlant de l'analyse des activités socioéconomiques actuelles

En considération de la place centrale qu'occupe la pêche artisanale dans la zone de l'AMCP de Jbel Moussa, la stratégie de développement socioéconomique de la zone devrait œuvrer pour la promotion d'activités respectueuses de l'environnement marin et génératrices de revenus, au profit des pêcheurs et des autres utilisateurs des services écosystémiques :

- Mettre en place un plan d'aménagement et de développement de la pêche, en faveur des pêcheurs, afin d'inverser la tendance actuelle de surexploitation et promouvoir une pêche durable ;
- Repenser et restructurer les activités de la pêche sportive, la plongée sous-marine et la découverte de l'écosystème marin, au bénéfice des différents utilisateurs des services écosystémiques, tout en veillant au rétablissement d'un meilleur équilibre entre les pressions exercées par les utilisateurs de l'espace marin et la capacité de charge de ce milieu ;
- Assurer un accompagnement des acteurs publics territoriaux, en vue de préserver les équilibres fragiles entre pression anthropique et capacité de charge du milieu marin.

Le site de Jbel Moussa recèle également des ressources exceptionnelles qui peuvent être exploitées pour offrir des expériences touristiques spéciales et attractives. Les ressources naturelles (les oiseaux et les paysages littoraux, rocheux et forestiers) et culturelles de grande valeur, qui caractérisent le site peuvent être les fondements d'organisation de promenades et d'activités de grande qualité sur le plan récréatif, éducatif et de découverte. En plus de ses valeurs, le site offre d'autres atouts qui peuvent faciliter la gestion de l'activité touristique.

La valorisation touristique du site offre une opportunité très importante de développement socioéconomique inclusif de l'AMCP de Jbel Moussa. Les femmes et les jeunes, notamment, y trouveront un moyen de renforcer leur insertion professionnelle et de réduire les conditions de précarité.

Tout développement socioéconomique au niveau de l'AMCP, basé sur la valorisation touristique du site, doit être encadré par des orientations stratégiques, qui permettent une mise en tourisme du site compatible avec les objectifs de gestion de la future aire protégée ; ce qui implique que doivent être mises en œuvre des approches de gestion et de valorisation rationnelle et respectueuse des valeurs naturelles et culturelles dudit site. Ces orientations stratégiques sont :

- Prendre les mesures nécessaires pour le classement du site et entreprendre des actions de conservation, qui favoriseraient la préservation de ses ressources naturelles et culturelles, qui sont la base pour tout développement de produits écotouristiques ;
- Mettre en place des modes de gestion capables de valoriser le patrimoine naturel et culturel du site, afin de satisfaire aux impératifs de protection et de réhabilitation des



milieux, tout en permettant de perpétuer mais de cadrer les usages existants et à venir, à travers le développement d'un tourisme durable ;

- Encadrer le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement, pour valoriser durablement les ressources naturelles et culturelles du site.

Il s'agit d'y développer une forme de tourisme basée sur la nature et la culture du site. Le développement d'un tel tourisme, sur un site devant être érigé en aire protégée, doit également se faire dans le cadre de certaines orientations stratégiques relatives au développement d'un tourisme durable dans les aires protégées :

- Planification du tourisme de façon progressive, en tenant compte du statut actuel de conservation du site et des informations disponibles, concernant les produits potentiels et les partenaires en mesure de s'impliquer dans la planification ;
- Conception et réalisation des infrastructures touristiques de façon à ne pas être incompatibles avec les paysages du site et ne pas rentrer en concurrence avec son milieu naturel et ses monuments ;
- Conception et planification des nouveaux produits touristiques, en concertation et collaboration avec tous les acteurs et institutions concernés.



2. Analyse et évaluation des propositions antérieures, de développement socioéconomique

Les documents de planification territoriale (SRAT, SDAUL, ...) et de développement économique (PDR, ...) de la Région de Tanger Tétouan Al-Hoceima annoncent des transformations profondes qui ne manqueront guère d'impacter la zone de l'AP de Jbel Moussa et son arrière-pays.

Il est donc entendu que le processus de conception et de concrétisation du programme d'intégration et de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa tient compte des orientations de ces documents, qui adoptent, dans l'ensemble, une vision de développement intégré du territoire, déclinée en orientations stratégiques, pour assurer un développement harmonieux de l'espace régional. Le développement durable du milieu rural, à travers la valorisation des ressources naturelles (terrestres et maritimes) et culturelles est bien présent dans leurs orientations.

D'autres programmes, projets et actions de développement socioéconomique, concernant le territoire de l'AMCP de Jbel Moussa et sa région, sont jugés pertinents par rapport à l'élaboration d'un programme d'intégration de développement socioéconomique de ladite AMCP, et leurs réalisations et propositions doivent être prises en considération lors de la planification opérationnelle du plan d'action du programme.

2.1 Programme de réhabilitation du centre de Belyounech

Des projets socio-économiques ont été entrepris dans le cadre du programme de réhabilitation de Belyounech, qui visait à renforcer l'infrastructure, à favoriser l'accès des habitants de la commune aux services de base, à soutenir le développement des secteurs de production et à améliorer l'attractivité de la commune, ainsi qu'à améliorer la qualité de vie des populations locales, en les intégrant à l'environnement socio-économique.

Certaines réalisations de ce programme (construction et aménagement d'un centre d'accueil pour les jeunes et d'un centre de formation pour les femmes, construction de la maison de l'artisan, construction d'une unité de production pour la valorisation des produits de la mer et le séchage des poissons...), sont pertinentes pour le développement social et économique local, et l'on doit donc capitaliser dessus, lors de la conception du programme de développement socioéconomique de l'AMCP.

2.2 Projet PDA de Belyounech

Sur le plan des infrastructures et des équipements de pêche, la mise en service (en 2007) du complexe portuaire de Tanger Med a introduit de nouvelles contraintes pour la mobilité des unités de pêche. La zone de l'AMCP a connu l'aménagement d'un Point de Débarquement Aménagé à Belyounech (en 2013) et d'un village de pêche à Dalia (en 2017). Le renforcement de l'armature portuaire a induit davantage de stabilité et de sécurité pour les activités de pêche, une meilleure valorisation des captures, des conditions de travail moins pénibles, mais aussi, une recrudescence de l'effort de pêche.

La pérennité de ces aménagements dépendra de la qualité de leur entretien. Celle-ci, dépend à son tour, des ressources financières disponibles.



2.3 Projet « Valorisation Socio-économique Durable de la Biodiversité Transfrontalière

Andalousie-Maroc »

Ce projet a été entrepris dans le cadre des actions de la coopération internationale Espagne-Maroc, dans la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerrané (RBIM).

Dans la partie marocaine de la RBIM, ce projet s'est intéressé particulièrement au SIBE de Jbel Moussa, en y abordant la planification d'un développement socioéconomique, en général, et le développement d'une forme de tourisme de nature, basée essentiellement sur le paysage, en particulier.

Les propositions de ce projet, qui n'ont pas été mises en œuvre, restent pertinentes pour le programme de développement socioéconomique proposé, et tout à fait compatibles avec les objectifs de gestion de l'AMCP. Il convient donc de les prendre en considération, lors de la planification opérationnelle dudit programme.

2.4 Projet « Valorisation de Birdwatching dans l'AP de Jbel Moussa »

C'est un projet piloté par l'Agence Nationale des Eaux et Forêts, qui vise la mise en place d'un certain nombre d'équipements, pour la valorisation du Birdwatching dans l'aire protégée de Jbel Moussa (des miradors, un affut pour la photographie des Vautours et une salle d'interprétation au centre de réhabilitation des Vautours (CRV) de Jbel moussa). Des sentiers et un parking ont été aménagés pour faciliter l'accès à ces infrastructures.

L'affut de photographie des Vautours et la salle d'interprétation au CRV Jbel Moussa sont gérés par l'unité régionale de GREPOM/BirdLife, et l'AMPOVIS s'occupe de la promotion de la photographie des Vautours et la formation des guides, et d'autres actions de sensibilisation dans la salle d'interprétation.

Il est envisagé la création d'un réseau d'acteurs, qui engloberait établissements d'accueil, restaurants, guides ornithologues etc. la mise en place d'un tel groupement aurait un impact socioéconomique positif sur l'ensemble de la zone de l'AP de Jbel Moussa.

Les réalisations et les perspectives de ce projet ne sont pas incompatibles avec la vision et les orientations stratégiques du programme de développement socioéconomique proposé. Cependant, il y a lieu de les reconsidérer au moment de la planification opérationnelle, en vue d'une mise en cohérence globale avec les propositions concernant le développement du Birdwatching dans l'AMCP.



3. Enjeux et axes prioritaires de développement socioéconomique dans l'AMCP Jbel Moussa

3.1 Enjeux d'un développement économique et social durable dans l'AMCP de Jbel Moussa

Le plan de gestion de l'AMCP de Jbel Moussa (2019) préconise d'aménager et de gérer le site dans une perspective de conservation et de développement durable.

Les objectifs visés à travers l'établissement de cette aire protégée, confirme bien sa pertinence pour contribuer au développement local durable :

- Instaurer des mesures de protection des écosystèmes naturels affectés par l'agriculture et l'élevage et assurer leur utilisation durable ;
- Développer et améliorer les conditions de travail des pêcheurs-artisans, pour permettre une meilleure valorisation des produits halieutiques et un développement de la chaîne de valeur dans le segment de la pêche ;
- Instaurer des mesures de protection des écosystèmes marins que recèle la zone et assurer la durabilité de la pêche artisanale ;
- Valoriser le potentiel des écosystèmes et les ressources naturelles et culturelles dans les activités de tourisme et de loisir, tout en leur assurant une protection qui serait elle-même bénéfique pour l'expérience des visiteurs ;
- Mettre en place un système de gestion qui permet d'atténuer et de contrôler les effets de l'exploitation des ressources naturelles de la future AP de Jbel Moussa, tout en favorisant une valorisation durable de ses ressources prioritairement au profit des habitants de la zone.

Au regard de ces objectifs, et en se basant sur les résultats du diagnostic de la première phase et des résultats de l'analyse et l'évaluation des propositions antérieures, on dégage trois enjeux majeurs, pour cette contribution au développement socioéconomique durable de l'AMCP de Jbel Moussa :

1. Maintenir, réorganiser et appuyer les projets et activités de valorisation des produits halieutiques et de développement de la chaîne de valeur, dans le domaine de la pêche maritime ;
2. Maintenir, réorganiser et appuyer les projets et activités de valorisation des ressources naturelles et culturelles, dans le domaine du tourisme durable ;
3. Mettre en cohérence et gérer les relations entre les projets de développement à l'intérieur du site et dans les zones adjacentes.

Ces enjeux constituent des jalons essentiels pour déterminer les axes prioritaires d'un développement économique et social durable dans l'AMCP de Jbel Moussa.

3.2 Les axes prioritaires d'un développement économique et social durable dans l'AMCP de Jbel Moussa

Par rapport aux enjeux, ci-dessus, il convient de retenir comme axes prioritaires, devant servir de socle, pour construire un programme d'intégration et de développement socioéconomique durable sur le territoire de l'AMCP de Jbel Moussa, les domaines d'action suivants :

- Valorisation des ressources halieutiques et développement de la chaîne de valeur pêche artisanale ;



- Valorisation des ressources naturelles et culturelles du site, par le développement et la gestion d'un tourisme durable basé sur la nature et la culture ;
- Mise en place d'un partenariat et d'un espace de concertation et de prise de décision, pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets et activités de développement socioéconomique, dans l'AMCP.

4. Programme de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa

4.1 Vision de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa

En considération des enjeux et des axes prioritaires du développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa, la vision étant de contribuer au développement économique et social durable de la région, à la manière d'une AMCP, à travers une valorisation durable du site de l'aire protégée, par des activités de pêche et touristiques, gérées et compatibles avec les objectifs de conservation et de gestion de l'aire protégée.

Au regard des potentialités du site, il est tout à fait envisageable d'y développer un programme d'intégration et de développement socioéconomique inclusif, basé sur les priorités socioéconomiques des populations locales, qui restent compatibles avec les objectifs de conservation et de gestion durable des ressources naturelles de l'AMCP.

4.2 Objectifs de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa

Trois objectifs stratégiques peuvent être retenus, pour concrétiser la vision de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa, selon une démarche compatible avec les objectifs de gestion d'une aire protégée (Tableau 10).

Tableau 10: enjeux et objectifs stratégiques

Enjeux	Objectifs stratégiques
<ul style="list-style-type: none">– Maintenir, réorganiser et appuyer les projets et activités de valorisation des ressources halieutiques et de développement de la chaîne de valeur, dans le domaine de la pêche maritime	<ul style="list-style-type: none">– Valorisation de la production de la pêche locale ;– Amélioration des sources de revenus ;– Intégration de la femme dans le développement socio-économique.
<ul style="list-style-type: none">– Maintenir, réorganiser et appuyer les projets et activités de valorisation des ressources naturelles et culturelles, dans le domaine du tourisme durable	<ul style="list-style-type: none">– Développement d'un tourisme durable dans l'aire protégée :<ul style="list-style-type: none">• Tourisme balnéaire ;• Pescatourisme ;• Plongée sous-marine ;• Whale watching ;• Birdwatching ;• Tourisme de montagne.
<ul style="list-style-type: none">– Mettre en cohérence et gérer les relations entre les projets de développement à l'intérieur du site et dans les zones adjacentes	<ul style="list-style-type: none">– Encadrement/accompagnement et organisation des acteurs locaux, notamment un encadrement/accompagnement rigoureux et de proximité au profit des femmes dans la zone.

4.3 Proposition de programme intégré de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa

En considération du niveau de détail des éléments d'information, dont on a pu disposer dans le cadre de la mission, et des projets et activités qui se développent actuellement sur le terrain, il est préconisé de présenter la proposition du programme de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa, sous forme d'une feuille de route, construite sur les trois objectifs stratégiques.

Objectif stratégique.1 : Valorisation des produits de la pêche

Cette composante consiste à mieux valoriser la production locale, à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la communauté des pêcheurs, notamment féminine, et à instaurer de meilleures pratiques de pêche et de valorisation de la production.

Un projet d'unité de valorisation sera mis en place et consistera en la transformation et la valorisation des captures de la pêche artisanale issues des activités de pêche qui se déroulent dans les centres de pêche de l'AMCP (Belyounech, Oued Lmarssa et Dalia), ainsi que d'autres sources d'approvisionnement complémentaires.

Le projet sera porté par une union de coopératives/groupement d'intérêt économique comportant les principales coopératives de pêche, principalement féminines, de valorisation ou de commercialisation actives dans la région de l'AMCP. La priorité sera accordée aux coopératives féminines dont les membres pourvoient l'essentiel des postes d'emploi au sein de l'unité de valorisation.

La matière première sera délivrée par deux sources complémentaires : la pêche artisanale locale, d'une part, et les fournisseurs des autres ports, d'autre part. Dans les deux cas, le projet fera appel à des espèces dont la valeur commerciale est faible à moyenne en vue d'y injecter une valeur ajoutée à travers les opérations de conditionnement et/ou de transformation.

Actions stratégiques majeures :

- Construction et équipement de l'unité de valorisation ;
- Constitution d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ou d'une Union de coopératives, à majorité féminine ;
- Formation du personnel technique (majoritairement des femmes) et de l'équipe dirigeante ;
- Contractualisation des fournisseurs et des clients.

Objectif stratégique.2 : Développement d'un tourisme durable dans l'aire protégée

Il s'agit de développer dans l'AMCP de Jbel Moussa un tourisme durable, valorisant ses ressources naturelles et culturelles, et en harmonie avec ses objectifs de conservation.

La forme de tourisme préconisé doit avoir également une valeur ajoutée pour les populations locales, tout en renforçant les synergies entre les acteurs économiques de la région, dans un cadre partenarial et participatif avancé.

Il est proposé de baser le développement de ce tourisme, dans un premier temps, sur le développement des quatre produits touristique suivants :

- Pescatourisme ;
- Plongée sous-marine ;



- Birdwatching ;
- Tourisme de montagne.

Le pescatourisme, dans sa variante ittourisme, apporte des opportunités d'insertion professionnelle importantes pour la population féminine, à travers, notamment, les activités de restauration à terre.

S'agissant, du Whale watching, il est préconisé de ne pas l'aborder dans le cadre de cette première période 2023 – 2027, et de prendre le temps pour examiner davantage sa faisabilité, surtout par rapport au cadre réglementaire relatif à l'exercice de cette activité.

Actions stratégiques majeures :

- Elaboration/conception et organisation des produits touristiques ;
- Aménagement des produits ;
- Marketing et gestion des produits.

Objectif stratégique.3 : Encadrement/accompagnement et organisation des acteurs locaux

Un accompagnement des différents acteurs, ayant un rôle crucial dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action 2023 – 2027 du programme de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa, est nécessaire pour assurer cohérence et efficacité dans l'action.

Cet accompagnement, qui devrait s'adresser à trois types d'acteurs : i) les pêcheurs ; ii) les autres utilisateurs des services écosystémiques ; et iii) le reste de la communauté littorale, consistera en un renforcement des capacités de ces acteurs et un appui à leur organisation.

Actions stratégiques majeures :

- Formation et renforcement des capacités des acteurs, notamment les jeunes et les femmes ;
- Etablissement de partenariats.

4.4 Modalités de mise en place d'un mécanisme de participation et d'engagement des parties prenantes

La conception et la mise en œuvre du programme de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa nécessitent une participation active et une adhésion réelle de toutes les parties prenantes locales. Elles doivent, donc, se faire selon une approche participative, souple et adaptative, qui permettrait à tous les acteurs concernés, de participer activement à la planification et à la réalisation des projets et activités socioéconomiques, tout en valorisant leurs connaissances et leurs expériences.

Toutes les propositions du programme de développement socioéconomique doivent faire l'objet d'un partage et d'une concertation avec les différentes parties prenantes, dans le cadre d'ateliers organisés à cet effet.

Des partenariats doivent être mis en place, pour la mise en œuvre des projets et des activités ainsi concertés. Les rôles et les responsabilités des partenaires, impliqués dans chaque projet, doivent être discutés et définis clairement dans des accords de partenariat formels.

L'établissement des partenariats doit s'inscrire dans les dynamiques sociales existantes et favoriser la participation aux groupements et réseaux existants et/ou la création de nouveaux réseaux d'organisations de la société civile et de nouvelles synergies.

Dans le contexte de l'AMCP de Jbel Moussa, le partenariat doit aussi constituer un cadre d'apprentissage et de renforcement des capacités, en vue de favoriser une certaine autonomie organisationnelle et opérationnelle des différents acteurs impliqués dans le programme.

Il serait donc opportun à ce que ce soit l'unité de gestion de l'AMCP qui initie, coordonne et supervise la mise en place des partenariats.

5. Plan d'action 2023 – 2027

5.1 Rappel des objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques du programme de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa, sont des objectifs à atteindre d'ici 10 ans.

- Valorisation des produits de la pêche ;
- Développement d'un tourisme durable dans l'aire protégée ;
- Encadrement/accompagnement et organisation des acteurs locaux.

5.2 Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels pour le développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa sont des déclinaisons opérationnelles des objectifs stratégiques, que l'on doit atteindre dans les 5 années à venir (d'ici 2027), et qui concernent, dans cette première période quinquennale, des potentialités prioritaires qui sont en cours d'exploitation actuellement, et qui sont faisables par rapport aux législations actuelles et au savoir-faire des acteurs locaux, dont on doit appuyer le développement (Tableau 11).

Tableau 11: Objectifs opérationnels

Objectif stratégique (OS)	Objectifs opérationnels (OPs)
OS1. Valorisation des produits de la pêche	<ul style="list-style-type: none">• Mieux valoriser la production de la pêche locale ;• Contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la communauté des pêcheurs ;• Améliorer les sources de revenus ;• Promouvoir l'intégration socioéconomique des femmes et des jeunes.
OS2. Développement d'un tourisme durable dans l'aire protégée	<ul style="list-style-type: none">• Valoriser l'ensemble des potentialités de Pescatourisme, de Plongée sous-marine, de Birdwatching et de Tourisme de montagne ;• Offrir des produits touristiques bien élaborés ;• Adopter un système de gestion adéquat des produits touristiques ;• Développer et mettre en application un système de surveillance et de contrôle des activités touristiques, au niveau de l'AMCP ;• Faire bénéficier les populations locales des apports économiques du tourisme dans l'AMCP, pour leur développement local.
OS3. Encadrement/ accompagnement et organisation des acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none">• Faire participer les acteurs locaux à la planification et à la mise en œuvre des projets et activités du programme de développement socioéconomique durable de l'AMCP ;• Appuyer l'organisation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets et activités du programme ;• Contribuer au renforcement des capacités des acteurs.

5.3 Définition et description des activités

Pour des raisons d'opérationnalisation du plan d'action, les activités nécessaires pour la réalisation des différents objectifs opérationnels, définis ci-dessus, peuvent être regroupées dans 5 principaux domaines d'intervention :

- Domaine 1 : Conception et gestion de l'unité de valorisation des produits de la pêche ;
- Domaine 2 : Elaboration/conception et organisation des produits touristiques ;
- Domaine 3 : Aménagement et gestion des produits/circuits ;
- Domaine 4 : Formation et renforcement des capacités des acteurs, hommes et femmes inclus ;
- Domaine 5 : Etablissement de partenariats.

Dans ce qui suit, les activités sont définies par domaine d'intervention et certaines en sont même décrites, pour éviter que le sens de l'activité change ou se perde avec le temps et/ou le changement des acteurs chargés de la mise en œuvre.

Domaine 1. Conception et gestion de la valorisation des produits de la pêche

- Aménagement et équipement de l'unité : La première étape consistera à achever les travaux d'aménagement de l'unité de valorisation pour, ensuite, acheminer les équipements nécessaires et se doter des moyens de transport adéquats.
- Création d'un GIE /Union à majorité de femmes : Un GIE/Union de coopérative, à qui reviendra la charge d'exploiter l'unité de valorisation, devra être institué en s'interrogeant sur les limites géographiques et la représentativité des différentes organisations professionnelles qui siègeront au niveau de la structure dirigeante de ce GIE/Union. La contractualisation des différentes parties viendra sceller la constitution de ce groupement.
- Renforcement des capacités : La formation et le renforcement des capacités du personnel technique et de l'équipe dirigeante, à majorité de femmes, permettront d'asseoir les bases d'une gestion efficiente des investissements et à leur durabilité.
- Autorisations et Contractualisation : Plusieurs démarches sont également nécessaires, tels que l'obtention d'un agrément sanitaire, la prospection des marchés et l'identification et la contractualisation des fournisseurs et des clients.

Domaine 2. Elaboration/conception et organisation des produits touristiques :

- Finalisation de la conception des produits déjà initiés et définition des conditions de leur exploitation : Il s'agit d'élaborer davantage les produits Pescatourisme, Plongée sous-marine, Birdwatching et Tourisme de montagne et définir les conditions de leur exploitation, qui seraient consignées dans les accords de partenariat, relatifs à leur gestion/commercialisation.

- Accompagnement des acteurs locaux intéressés, pour la création et le développement de nouveaux produits touristiques, basés sur la nature et la culture : L'unité de gestion de l'AMCP doit accompagner et encadrer toute initiative de développement d'autres produits touristiques dans la zone de l'aire protégée.
- Etude/inventaire du patrimoine culturel du site de l'AMCP : L'objectif de cette étude/inventaire étant de mettre en évidence ou confirmer toutes les attractions culturelles de l'aire protégée, qui augmenteraient son offre première et ses attraits touristiques. Les résultats de cette étude serviront à finaliser la conception des produits touristiques déjà identifiés et à en élaborer d'autres. Ils alimenteront également les thèmes d'interprétation de l'AMCP.

Domaine 3. Aménagement des produits/circuits

- Aménagement et entretien des chemins/sentiers : Cette activité doit consister en la matérialisation et la mise à niveau ou l'entretien des chemins de randonnées de découverte, au niveau de la partie terrestre de l'AMCP. Ces aménagements doivent être conçus pour bien canaliser et encadrer les déplacements des visiteurs, tout en minimisant l'impact sur l'environnement naturel de l'aire protégée.
- Aménagement et entretien des points d'arrêt et d'observation : Cette activité comprend l'aménagement de nouveaux points d'arrêt et d'observation et l'entretien ou l'amélioration de ceux déjà réalisés, dans le cadre de projets antérieurs.
- Mise en place de panneaux d'information et d'interprétation : Il s'agit de la conception, la réalisation et la mise en place des panneaux d'information et d'interprétation, au niveau des circuits aménagés. La conception doit être faite par des professionnels, et devrait comprendre la conception technique proprement dite, ainsi que l'identification des emplacements adéquats des panneaux sur les circuits.
- Reprise et adaptation de la signalétique déjà mise en place : la signalétique déjà mise en place sur le site de l'aire protégée, dans le cadre de projets antérieurs, doit être reprise et adaptée. Elle doit faire l'objet d'une conception qui tiendrait compte des nouvelles orientations et de la charte de l'AMCP, en la matière.
- Aménagement de parkings : Des parkings doivent être aménagés au niveau des points d'arrêts prolongés sur les circuits, empruntés en voiture.
- Construction de sanitaires : Des blocs sanitaires (WC), adaptés aux conditions du site de l'aire protégée, doivent être aménagés au niveau des parkings, en fonction des capacités de ces derniers.

- Elaboration et mise en œuvre d'un système de gestion des déchets, générés par les touristes dans l'aire protégée : Il s'agit de réaliser une étude pour l'élaboration d'un système de gestion des déchets à l'intérieur de l'AMCP. La mise en œuvre de ce système doit faire l'objet d'un accord de partenariat entre l'autorité de gestion de l'aire protégée et les partenaires concernés, notamment la commune rurale et les acteurs touristiques, qui doivent y contribuer financièrement.

Domaine 4. Formation et renforcement des capacités des acteurs

- Renforcement des capacités des acteurs/partenaires : Cette activité doit consister en un programme de formation au profit des organisations de la société civile, des acteurs locaux intéressés ainsi que les élus locaux et les porteurs de projets, dans le montage/planification et la mise en œuvre (gestion) des projets de développement social et économique durable, et l'adoption d'une démarche respectueuse de l'environnement.
- Formation du personnel de l'unité de gestion de l'AMCP : Cette activité doit consister en l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation dédié aux membres de l'Unité de Gestion de l'AMCP, qui doit piloter tout le programme de développement socioéconomique durable, sur les approches de valorisation des ressources naturelles et culturelles d'une aire protégée, et sur la gestion des visiteurs et de l'activité touristique au niveau de l'aire protégée.
- Formation du personnel d'accueil et des guides : Il s'agit d'organiser des ateliers de formation au profit du personnel d'accueil et des guides, sur les techniques d'information et de communication et les techniques d'accueil, ainsi que sur la façon de se comporter avec les visiteurs, dans le contexte d'une aire protégée.
- Formation des accompagnateurs des visiteurs de l'AMCP : Il s'agit de renforcer les capacités des accompagnateurs des visiteurs de l'AMCP par des programmes de formation en matière de tourisme durable, techniques de communication, interprétation des paysages, birdwaching..., afin de reconforter leurs capacités d'interprétation du site. Ce programme de formation doit s'accompagner également par l'élaboration participative de supports informatifs divers, sur les différentes caractéristiques de l'AMCP (bioécologiques et culturelles), à l'usage des accompagnateurs des visiteurs.

Domaine 5. Etablissement de partenariats

- Initier la constitution de groupements d'intérêt : Il s'agit d'identifier et encadrer la mise en place de groupements d'intérêt formels, autour des projets et activités du programme de développement socioéconomique durable de l'AMCP de Jbel Moussa (pêcheurs, hébergeurs, guides et accompagnateurs, transporteurs, animateurs, etc.).

- Encadrer l'établissement et la mise en œuvre des accords de partenariats, relatifs à la mise en œuvre des différents projets et activités de valorisation économique durable du site de l'aire protégée.

5.4 Calendrier du plan d'action 2023 – 2027

Le programme est mis en œuvre sur une période de cinq années consécutives.

Tableau 12: Calendrier d'exécution du plan d'action sur la période 2023-2027

Activités	Année1				Année2				Année3				Année4				Année5			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Elaboration/conception et organisation de la valorisation des produits de la pêche																				
Aménagement et équipement de l'unité																				
Création d'un GIE /Union																				
Renforcement des capacités																				
Autorisations et Contractualisation																				
Elaboration/conception et organisation des produits touristiques																				
Finalisation de la conception des produits déjà initiés et définition des conditions de leur exploitation																				
Accompagnement des acteurs locaux intéressés, pour la création et le développement de nouveaux produits touristiques, basés sur la nature et la culture																				
Etude/inventaire du patrimoine culturel du site de l'AMCP																				
Aménagement des produits/circuits																				
Aménagement et entretien des chemins/sentiers																				
Aménagement et entretien des points d'arrêt et d'observation																				
Mise en place de panneaux d'information et d'interprétation																				
Reprise et adaptation de la signalétique déjà mise en place																				
Aménagement de parkings																				
Construction de sanitaires																				



6. Programme de suivi et évaluation du programme d'intégration et de développement socioéconomique de l'AMCP

6.1 Introduction

En considération des orientations stratégiques pour l'élaboration d'un programme d'intégration et de développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa et des recommandations du plan de gestion de l'AMCP (2019), il est entendu d'élaborer un système de suivi et évaluation de l'opérationnalisation et de la mise en œuvre dudit programme.

La mise en œuvre du programme de développement socioéconomique dans l'AMCP est un processus qui impliquerait divers acteurs, et les responsables de l'aire protégée doivent piloter ce processus et pouvoir donner des informations claires et précises, pour informer leurs partenaires sur l'efficacité et le degré de mise en œuvre du programme de développement social et économique mis en place.

Le programme de développement social et économique proposé, qui doit générer des retombées économiques au niveau local, peut constituer en même temps une menace pour les ressources naturelles (espèces et milieux) et culturelle de l'aire protégée.

La mesure périodique d'un certain nombre d'indicateurs clés permettra donc aux responsables de l'aire protégée de justifier et de prendre des décisions basées sur des faits réels. Le plan d'action du programme de développement socioéconomique doit pouvoir être modifié et actualisé dans le temps, en fonction de l'avancement de sa concrétisation.

Dans un contexte socioéconomique tel que celui de l'AMCP de Jbel Moussa, il convient de mesurer/évaluer deux aspects principaux :

- L'impact socioéconomique des projets et activités de valorisation des ressources naturelles et culturelles du site de l'aire protégée ;
- L'impact des aménagements et de la fréquentation du site, occasionnés par la mise en œuvre des projets et activités de valorisation, sur les ressources elles-mêmes.

Etant donné que les capacités de gestion, actuelles et futures (dans les 5 années à venir), du personnel de l'AMCP resteraient limitées, le système de Suivi et évaluation doit être simple, pratique et facile à mettre en œuvre. Il s'agit donc de proposer des outils simples, souples et prospectifs, permettant de mesurer les effets et les impacts des projets et activités économiques sur les composantes naturelle, culturelle, sociale et économique de l'aire protégée.

6.2 Evaluation environnementale

Il est bien évident que les objectifs opérationnels pour le développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa, retenu dans le plan d'action 2023 – 2027, ne peuvent être atteints sans impacts négatifs sur l'environnement naturel, culturel et social de l'aire protégée. C'est pour cette raison que l'élaboration des projets et activités de valorisation a été faite dans une optique de développement durable, et repose sur une planification raisonnée des aménagements et la définition de mesures d'atténuation des impacts environnementaux, pouvant découler de la mise en œuvre de ces projets et activités.



Toutes les analyses effectuées, dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de l'AMCP de Jbel Moussa, auparavant, et dans le cadre du diagnostic de la première phase de la présente étude, par la suite, ont montré que l'utilisation actuelle du site de l'aire protégée, qui n'est pas gérée, et toutes les actions prévues dans le cadre du programme de développement socioéconomique proposé, restent susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur les ressources naturelles et culturelles de l'AMCP.

En effet, la croissance de la présence et des activités humaines, qui résulterait de la mise en œuvre du programme de développement socioéconomique, va augmenter la pression sur les ressources naturelles et culturelles du site de l'aire protégée et sa région. Il est donc nécessaire de proposer, à ce niveau, des mesures qui permettront d'atténuer les impacts négatifs des projets et activités de valorisation, et d'éviter ainsi la dégradation rapide du site.

Le tableau 13 présente l'ensemble des impacts négatifs potentiels et des mesures d'atténuation, en parallèle avec les principales mesures de suivi qui s'y rattachent, par rapport à la valorisation des produits de la pêche et à la valorisation des produits touristiques.

Tableau 13: Impacts des projets et mesures d'atténuation

Impacts négatifs potentiels	Mesures d'atténuation proposées	Mesures de suivi
Impacts des projets et activités de valorisation des produits de la pêche		
Pollution et dégradation des habitats marins limitrophes	– Aménager et mettre en service une station de traitement des déchets solides et liquides	– Vérifier l'implémentation et le fonctionnement effectif de la station de traitement
Impacts des projets et activités de valorisation des produits touristiques		
Dégradation des habitats et de la végétation dans la partie terrestre de l'AP, par les aménagements	– Optimiser l'emplacement des infrastructures pour réduire au strict nécessaire la destruction du couvert végétal naturel	– Vérifier l'intégration de ces mesures dans les CPS des marchés de travaux – Vérifier l'application effective de ces mesures
Perturbation/dégradation des sites d'intérêt culturel, par les travaux d'aménagement	– Mettre en application les mesures recommandées par le plan de gestion de l'AMCP, concernant la protection du patrimoine culturel du site	– Surveiller les travaux et vérifier la préservation de tous les biens potentiellement culturels
Modification/dégradation des paysages, par les aménagements	– Assurer une intégration architecturale des infrastructures dans le paysage de l'AMCP – Assurer l'utilisation de matériaux et de couleurs moins agressifs du paysage	– Vérifier l'intégration de ces mesures dans les CPS des marchés de travaux – Vérifier l'application effective de ces mesures

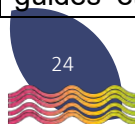
Perturbation et dégradation de la biodiversité (faune et flore) et du milieu naturel, sur tout le territoire de l'AMCP, par l'activité touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir et appliquer des règles/conditions d'utilisation des circuits aménagés et d'usage des diverses installations - Etablir et appliquer des cahiers de charges, relatifs aux différents partenariats qui seraient établis entre les acteurs/partenaires, pour l'exploitation touristique de l'AMCP - Gestion et contrôle de l'affluence touristique et de la fréquentation des différents produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre et contrôler régulièrement les activités et la fréquentation touristiques au niveau des sites sensibles (Mettre en place un organe de contrôle des activités touristiques)
--	--	---

6.3 Indicateurs de Suivi et d'évaluation (S&E)

Les indicateurs de S&E définis dans le tableau 14 permettent de mesurer le degré de réalisation des objectifs du plan d'action du programme de développement socioéconomique dans l'AMCP de Jbel Moussa, auxquels ils se rattachent.

Tableau 14: Indicateurs de suivi évaluation par objectif stratégique

Objectifs du plan	Indicateurs de S&E	Situation de départ	Résultats attendus
Valorisation des produits de la pêche			
Valorisation de la production de la pêche locale	Volume traité	Aucun produit n'est traité localement	20% du volume traité provient de la zone de l'AMCP
Amélioration des sources de revenus, notamment des femmes	Nombre d'emplois créés	Aucun emploi dans l'industrie de valorisation	20 emplois permanents
Valorisation des produits touristiques			
Valoriser l'ensemble des potentialités touristiques de l'AMCP (Pescatourisme, Plongée sous-marine, Birdwatching, Tourisme de montagne)	Nombre de touristes/visiteurs, par produit/circuit élaboré, par an	Les circuits ne sont pas aménagés objectivement, et les visites/déplacements des touristes/visiteurs ne sont pas contrôlés	Touristes/visiteurs intéressés par les produits élaborés, et visites et activités touristiques réparties sur les différents produits/circuits
Offrir des produits touristiques élaborés			
Faire bénéficier les populations locales des apports	Nombre de projets/activités réalisées par les	Des groupements (accompagnateurs, guides et pêcheurs)	Les groupements de la population locale, tirent bénéfice de la



économiques du tourisme dans l'AMCP	groupements impliqués dans le tourisme	tirent bénéfice des activités touristiques dans l'AMCP, de façon informelle	mise en valeur touristique de l'AMCP, de façon contrôlée et durable
Organisation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de projets et activités de développement socioéconomique durable	Nombre de groupements constitués et nombre d'accords de partenariat conclus	Des groupements informels entreprennent des projets et activités de valorisation des potentialités touristiques du site	Projets et activités de valorisation des potentialités touristiques de l'AMCP, mis en œuvre dans le cadre d'accords de partenariat formels.
Renforcement des capacités des acteurs locaux	Nombre de sessions de formation organisées et nombre de bénéficiaires	Des actions de renforcement des capacités des acteurs locaux, dans le cadre de divers projets, sporadiques et non coordonnées	Un programme de formation au profit des acteurs locaux, impliqués dans la valorisation touristique du site de l'AMCP, élaboré et mis en œuvre de façon structurée et objective

Dans l'état actuel des choses, l'AMCP ne dispose pas de ressources qualifiées ou suffisantes pour mener à bien la mission de suivi et évaluation. Il est vrai qu'un personnel qualifié est nécessaire pour mesurer certains aspects techniques. Cependant, d'autres acteurs parmi les partenaires au niveau de la valorisation des produits de la pêche et des produits touristiques, peuvent apporter assistance dans cette tâche, comme par exemple l'université, la collectivité locale, les instances régionales de la pêche et du tourisme, etc. Cette assistance peut faire l'objet de conventions de partenariat, à conclure avec ces partenaires qui ont un certain intérêt dans le développement de la pêche et du tourisme dans l'aire protégée et sa région.

Tableau 15: Moyens de mesure et sources de vérification des indicateurs de S&E

Indicateurs de suivi et évaluation	Moyens de mesure	Sources de vérification
Valorisation des produits de la pêche		
Volume traité	Pesage du volume de matière première issue des centres de pêche de l'AMCP	Statistiques de l'Office National des Pêches. Registre de traçabilité de l'unité de valorisation
Nombre d'emplois créés	Situation des salariés de l'unité de valorisation	Archives de l'unité de valorisation

		Déclarations CNSS
Valorisation des produits touristiques		
Nombre de touristes/visiteurs, par produit/circuit élaboré, par an	Comptages réguliers des visiteurs, par circuits. Ces comptages peuvent être confiés aux accompagnateurs des touristes/visiteurs, qui les rapportent régulièrement (à la fin de chaque mois) à l'AMCP	Rapports de suivi de la fréquentation touristique/rapport du S&E
Nombre de projets/activités réalisées par les groupements impliqués dans le tourisme	Rapporter les projets et activités réalisés chaque année, par les différents groupements	Rapports d'activités de l'AMCP, sur le partenariat
Nombre de groupements constitués et nombre d'accords de partenariat conclus	Enregistrer tous les accords de partenariat établis (signés), et suivre leur mise en œuvre	Rapports des ateliers/réunions participatifs et du processus d'établissement de partenariats Rapports d'activités de l'AMCP
Nombre de sessions de formation organisées et nombre de bénéficiaires	Documenter (rapporter) les sessions, ateliers de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la valorisation touristique du site de l'AMCP	Rapports des ateliers participatifs de formation/renforcement des capacités Rapports d'activités de l'AMCP

Conclusion

Durant cette deuxième phase de l'étude portant sur "l'élaboration d'un programme d'intégration et de développement socio-économique au niveau de la future Aire Marine et Côtière Protégée de Jbel Moussa au Maroc", nous avons prolongé et approfondi l'analyse de l'existant en matière de développement socioéconomique et avons débouché sur les enjeux et les axes de développement socioéconomique prioritaires.

Partant de ces enjeux, nous avons proposé un programme compatible avec les objectifs de l'aire protégée. Ledit programme est appuyé par un plan d'action étalé sur la période 2023 – 2027.

Il est important de signaler que la mise en œuvre de du programme en question nécessite un certain nombre de préalables, dont notamment le statut d'aire protégée et la mise en place d'une structure de gestion officielle de l'AP.

Par ailleurs, nous avons proposé un programme et non pas un portefeuille de projets. Ce programme est un premier ensemble, cohérent et compatible avec l'aire protégée, d'idées de projets, qui doivent être élaborées davantage et concrétisées, dans le cadre d'un premier plan d'action des cinq années à venir (2023 – 2027).

L'outil de S&E proposé, permettrait de réviser, d'actualiser et de réadapter ce programme, au fur et à mesure de l'avancement de sa mise en œuvre.

Finalement, on peut avancer que l'originalité dans ce travail réside dans la proposition :

- d'idées de projets/activités socioéconomiques compatibles avec les objectifs de conservation des ressources naturelles de l'AMCP (réalisables dans le cadre d'une aire protégée) ;
- d'activités génératrices de revenus et de retombées économiques au bénéfice des populations locales de l'aire protégée ;
- et de projets/activités, pour lesquels on trouverait facilement un financement auprès des bailleurs de fonds, dans le domaine de la conservation de la nature et du développement durable.

L'élaboration des idées de projets repose sur une démarche participative qui associe les bénéficiaires potentiels, qui seraient les porteurs de ces projets et qui les mettraient en œuvre.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan d'action 2023 – 2027, relatif au développement socioéconomique de l'AMCP de Jbel Moussa, nécessite des moyens humains et matériels conséquents. En plus de la mise en place d'un budget annuel pour le développement socioéconomique de l'aire protégée, un minimum de ressources humaines doit être mis en place. Il s'agit d'une cellule qui serait chargée de la mise en œuvre de la composante développement durable, au niveau de la structure de gestion de l'AMCP. Elle constituerait l'interface avec les différents partenaires et s'occuperait du suivi et évaluation des effets et des impacts des projets et activités de développement socioéconomique dans l'AMCP.

Les membres de cette cellule doivent bénéficier, dans les deux premières années du plan d'action, d'une formation pertinente, en matière de valorisation des ressources naturelles et culturelles, et de développement et de gestion du tourisme dans une aire protégée.



Annexe

Projet . Valorisation des produits de la pêche



Photos Najji

Introduction

Le but du projet consiste à mieux valoriser la production locale, à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la communauté des pêcheurs, notamment féminine, et à instaurer de meilleures pratiques de pêche, de collecte de ressources littorales et de valorisation de la production.

Consistance du projet

Le projet consiste en la transformation et la valorisation des captures de la pêche artisanale issus des activités de la pêche dans les centres de pêche de l'AMCP de Jbel Moussa (Belyounech, Oued Lmarssa et Dalia), ainsi que d'autres sources d'approvisionnement complémentaires.

Le projet sera porté par une Union de coopératives/Groupement d'intérêt économique comportant les principales coopératives de pêche, de valorisation ou de commercialisation actives dans la région de l'AMCP. La priorité sera accordée aux coopératives féminines.

Le plan de financement du programme d'investissement est exposé plus loin, faisant ressortir la contribution des membres du groupement.

1. Présentation de la zone du Projet

La zone concernée par le Projet correspond à la frange littorale de l'AMCP de Jbel Moussa. La zone comprend un PDA, un VDP et une plage d'échouage.

La zone de l'AMCP est réputée pour la qualité de ses ressources halieutiques. Les espèces marines sont exploitées par la flottille de pêche artisanale qui débarque des produits d'une grande qualité, mais dont les volumes ont connu une baisse drastique durant la dernière décennie.

2. Activités dans la zone de projet

En dehors des activités agricoles et pastorales, deux activités phares constituent le socle de l'économie locale : la pêche artisanale et le tourisme saisonnier.

La zone de l'AMPC est réputée pour la qualité de ses produits de la mer. La pêche y est pratiquée par les embarcations artisanales qui débarquent un produit sain, prisé et bien quotté.



Par ailleurs, les villages de pêche connaissent de longues périodes d'inactivité en raison de la détérioration des conditions climatiques qui empêchent les embarcations de prendre la mer. On estime que le nombre de jours d'activités oscille autour de 160 sorties de pêche par an.

Les captures débarquées sont d'une grande qualité. Les espèces dites nobles sont destinées aux marchés très rémunérateurs (exportation, ...); contrairement aux espèces de faible valeur commerciale qui sont destinées exclusivement au marché régional.

L'offre de poisson est saisonnière. Celle-ci se manifeste au niveau du volume de l'offre qui subit une baisse drastique lors de la basse saison où la pêche est impraticable. La saisonnalité se traduit aussi par un changement dans la composition des captures.

3. L'équipe dirigeante du Projet

Le GIE/Union de coopérative est représenté par une équipe dirigeante choisie démocratiquement selon les règles d'usage. Il est primordial d'associer dans la gestion un partenaire dont l'expérience est avérée dans la gestion des projets similaires.

4. Analyse du marché

Les produits de la pêche (poissons et fruits de mer) de la région sont réputés pour leur excellente qualité. Les espèces marines sont pêchées à l'aide des embarcations artisanales qui délivrent un produit de qualité. Les espèces dites nobles sont destinées à l'exportation et au marché de la restauration de qualité (restaurants et hôtels). Les autres espèces, d'une valeur commerciale plus modeste, alimentent la restauration et les ménages de la région.

Face à la baisse de l'offre régionale de poisson, les produits de la pêche de la zone continueront de profiter d'un marché assez porteur. La proximité d'une grande zone touristique où la demande en produits de la pêche est considérable constitue un atout commercial indéniable.

La zone de production est située à côté d'un marché potentiel très important. Les habitudes alimentaires de la population locale et la demande du secteur de tourisme et de restauration constitueront les principales locomotives du marché régional pour les produits issus de ce Projet.

5. Gestion de la production et de la qualité

5.1 Approvisionnements en matière première

Le poisson sera délivré par deux sources complémentaires : la pêche artisanale locale et les fournisseurs des autres ports de la région. Dans les deux cas, le projet fera



appel à des espèces dont la valeur commerciale est moyenne en vue d'y injecter une valeur ajoutée à travers les opérations de conditionnement et/ou de transformation.

Pour les pêcheurs des centres de pêche de la zone de l'AMCP, le Projet prévoit de travailler dans le cadre d'une convention de collaboration qui associe les porteurs du projet avec les coopérative(s) des pêcheurs artisanaux et des mareyeurs. Ce contrat devrait définir, préalablement, le volume, le calibre, le prix, la qualité et les périodes de livraison des poissons débarqués par les pêcheurs locaux.

Une autre convention devrait associer le Projet avec des fournisseurs de poisson (frais ou congelé) pour faire face aux périodes creuses durant lesquelles la production locale se raréfie (intempéries, faible abondance,...). Le choix sera porté sur les entreprises de pêche hauturière qui débarquent un poisson de bonne qualité, qui se prête aux opérations de préparation (filetage,...) et de valorisation et dont le prix est relativement modeste.

5.2 Technique de production

Plusieurs procédés seront utilisés pour le conditionnement et la valorisation des produits de la pêche et du ramassage :

1. *Céphalopodes marinés ;*
2. *Filets de sardine surgelés ;*
3. *Filets (pavés) de poissons blancs ;*
4. *Filets de sardine marinés aux plantes aromatiques ;*
5. *Chinchard fumé ;*
6. *Etc.*

Les petits pélagiques (principalement la sardine) sont préparés (étêtés et éviscérés) avec ou sans marinade, conditionnés à froid et emballés frais en sachets ou barquettes sous vide. Ils peuvent aussi être congelés.

Les petits poissons blancs sont éviscérés et conditionnés dans des sachets ou barquettes sous vide. Ils sont conservés à température positive. Les poissons blancs de taille plus grande sont filetés et conditionnés dans des sachets ou barquettes sous vides conservés à température positive ou surgelés.

Le chinchard et les céphalopodes sont précuits et fumés aux essences de bois et des plantes aromatiques. Ils seront conservés à température positive. Les céphalopodes sont aussi cuits et découpés en morceaux avant d'être marinés.

5.3 Gestion de la qualité

Un manuel de qualité sera élaboré et servira à animer des sessions de formation sur l'assurance qualité. Une équipe dédiée à la gestion de la qualité sera formée. L'unité disposera d'un agrément sanitaire délivré selon les modalités instaurées par voie réglementaire.



6. Volumes de production

Nous partons de l'hypothèse que la transformation des produits de la pêche utilisera environ 90 tonnes de matière première (artisanale et autre). La cadence de la production suivra un rythme croissant (tableau 4). Chaque année, de nouvelles quantités viennent s'ajouter aux précédentes : E1, puis E1+E2, puis E1+E2+E3.

Tableau 16: Evolution de la production durant les 3 premières années du Projet

Années	Produit		Quantité MP (kg)	Prix MP (DH/kg)	Quantité PF (kg)	Prix PF (DH/kg)
1 et 2	Poissons blancs	Filets sous vide	20000	18	10000	60
	Poissons blancs	Eviscérés sous vide	30000	18	15000	45
	Sous total E1		50000		25000	
	Sardines	Filets marinés	10000	5	5000	25
	Poulpe et calmar	Morceaux marinés	5000	50	2500	160
	Chinchard	Fumé	10000	10	5000	35
	Poulpe et calmar	Morceaux fumés	5000	50	2500	140
	Sous total E2		30000		15000	
3 et plus	Sardines	Filets surgelés	10000	5	5000	20
	Sous total E3		10000		5000	
	TOTAL		90000		45000	

7. Stratégie commerciale

La politique de marché

La stratégie de développement du marché des poissons se décline comme suit :

- Assurer un approvisionnement régulier et pérenne en poissons et fruits de mer.
- Assurer une offre de qualité et conforme à la législation sanitaire.
- Etablir un partenariat commercial efficace et pérenne.



- *Consolider les ressources humaines pour une gestion rationnelle et efficace du Projet.*

Le projet doit se distinguer par une offre de poisson mettant en avant :

- *le caractère solidaire du projet ;*
- *la contribution de la femme ;*
- *le label produit de terroir ;*
- *la durabilité écologique des pratiques de pêche.*

La politique de produit

Les poissons sont traités. Ils seront, progressivement, mis sur le marché sous différentes formes (Tableau 2).

Tableau 17: Gamme de produits

Année	Forme du produit		Conditionnement
1	Poissons blancs	Filets sous vide	Baquette sous vide de 400g et 800g
1	Poissons blancs	Eviscérés sous vide	Sachets ou barquette sous vide de 500g, 1kg et 2kg
2	Sardines	Filets marinés	Barquettes de 200g et 400g
2	Poulpe et calmar	Morceaux marinés	Barquettes de 200g et 400g
2	Poulpe et calmar	Morceaux fumés	Sachets sous vide de 200g et 400g
2	Chinchard	Fumé	Sachets sous vide en pièce unitaire
3	Sardines	Filets surgelés	Sachets ou barquette de 400g et 800g
3	Poissons blancs	Filets surgelés	Sachet sous vide de 400g, 800g et 2 kg

8. L'investissement

L'investissement et la mise en place sont graduels. Ils seront réalisés en plusieurs phases. Le projet sera greffé sur l'unité de valorisation en cours de construction.

8.1 Locaux et équipements

- **Locaux**
 - *Une salle de réception ;*
 - *Deux aires de préparation ;*



- Une salle de parage de poisson ;
- Une salle d'emballage ;
- Des espaces vides ;
- Un entrepôt pour caisses ou autres ;
- Un bureau ;
- Deux toilettes.
- Deux vestiaires.

- **Matériels et équipements**

Equipement de production :

- Tables de travail/triage en inox alimentaire
- Soudeuse en continu inox pour sac avec cavalier
- Machine operculeuse de barquettes
- Chambre froide 0 -2°
- Réfrigérateur
- Chariots manuel, maniable de 400 Kg de charge
- Balance électrique de 200 Kg de charge :
- Balance numérique de 15 Kg de charge max
- Cuve de lavage des poissons en inox alimentaire
- Plonge en Inox de deux bacs
- Caisses en plastique de contact alimentaire
- Marmite de cuisson électrique
- Bassines perforées en plastique
- Machine à glace
- Machine de production d'eau glacée
- Etiqueteuse
- Cellule de refroidissement
- Séchoir étuve ou solaire
- Outillage pour préparation et manutention (caisse, fûts, bassine, etc.)
- Broyeur alimentaire (pour déchets)
- Congélateur à plaques ou tunnel de congélation
- Batteuse à pulpe

Autres équipements :

- Générateur électrique
- Camionnette avec caisson réfrigéré
- Triporteurs (2)

8.2 Moyens humains

Le personnel du Projet est constitué d'une équipe de direction, d'un personnel technique et d'une équipe d'ouvrières. La première se charge de la gestion du projet



sur les plans à la fois de l'exploitation, de la qualité de la comptabilité et de la commercialisation.

Le projet créera environ 20 postes d'emplois répartis en :

- *3 postes administratifs ;*
- *3 postes techniques ;*
- *1 poste en contrôle qualité ;*
- *13 postes en traitement et manutention.*



La répartition des tâches est expliquée dans le tableau suivant :

Tableau 18: Description des postes

Poste	Description
Administratif	
Une directrice de projet	Gestion de projet : administrative, technique, commerciale et comptable
Une employée de bureau (membre de préférence)	Travail de secrétariat et communication
Gardien	Gardien de nuit
Technique	
Une mécanicienne du froid et électricité	Entretien et réparation équipements et installation
Chauffeur de véhicule	Conduite camionnette et rôle commercial
Chauffeur de triporteur	
Commercial	Achat MP et vente produit fini
Contrôle qualité	
Manutention et traitement	
• Poste 1	Réception matière, pesage et stockage
• Poste 2	Préparation
• Poste 3	Traitement
• Poste 4	Emballage et conditionnement
• Poste 5	Divers

8.3 Calendrier de réalisation du Projet

L'exécution du Projet sera étalée sur trois années. La première année connaîtra la mise en place de la plupart des actions programmées (aménagement des locaux et équipements, certification, formation du personnel, ...). Cette année verra le démarrage progressif des activités de production. La deuxième année sera dédiée au déploiement de la capacité de production mobilisée. Ce n'est qu'en troisième année, que l'activité de surgélation prendra son essor.

Tableau 19: Phasage d'exécution du Projet

Phase	Investissements	Autres actions
1 ère année	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et équipement de l'atelier • Acquisition des moyens de transport • 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités • Création du GIE • Obtention de l'agrément sanitaire • Identification des fournisseurs • Contractualisation des membres du GIE • Prospection du marché
2 ème année		<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en production
3 ^{ème} année	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement pour la surgélation 	<ul style="list-style-type: none"> • Début des produits surgelés

9. Le plan financier

9.1 Coût du Projet

Le coût total de l'investissement est détaillé dans le tableau 5.

Tableau 20: Ventilation des investissements

Poste d'investissement	Valeur totale
Bâtiment et génie civil	87.5000
Equipement de production	554.400
Kit de purification	300.000
Système de pompage	30.000
Générateur électrique	30.000

Moyens de transport	380.000
Matériel informatique et de bureau	38.500
Système HACCP	50.000
Divers et imprévus (10%)	212.790
Total investissement	2.470.690
Besoins en fonds de roulement (2 mois)	412.351

9.2 Retour sur investissement (5 ans)

L'investissement initial est évalué à 2.470.690 DH. Pour un taux d'actualisation supposé égal à 8%, nous obtenons les résultats suivants :

Tableau 21: Indicateurs de performance financière du projet

Investissement initial (I ₀)	(A)	
Somme des Cashflows actualisés	(B)	
VAN	(B)-(A)	
Délais de récupération de capital (années)	(B) = (A)	
Indice de profitabilité	(B)/(A)	
Taux de rentabilité interne (TIR)	to pour lequel VAN = 0	



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention



*The Mediterranean
Biodiversity
Centre*

Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC)

Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisia
car-asp@spa-rac.org
www.spa-rac.org



**Co-funded by
the European Union**